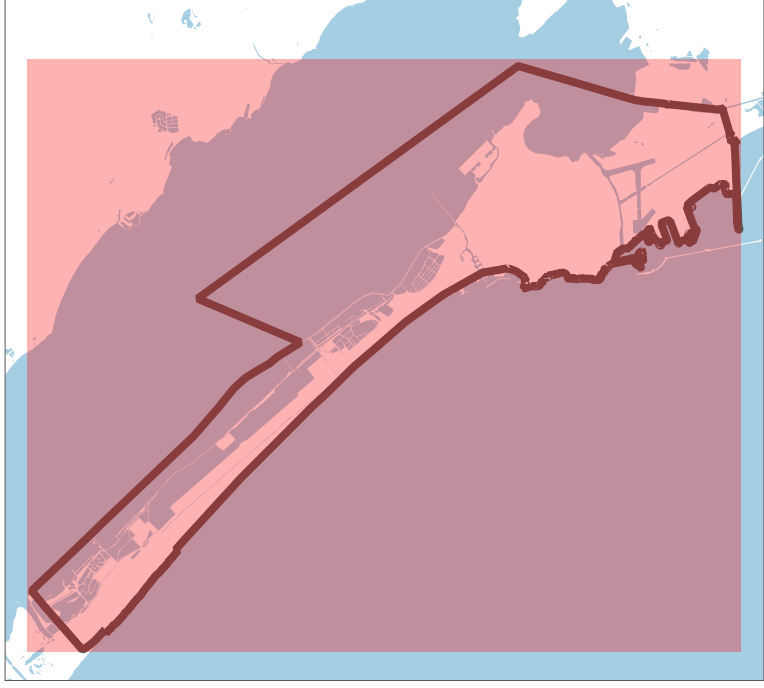




PLAN LOCAL D'URBANISME

6.5
Droit de Préemption

- 0 - Pièces administratives
- 1 - Rapport de présentation
- 2 - PADD
- 3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 4 - Règlement
- 5 - Pièces graphiques
- 6 - Annexes



PLU approuvé par DCM : le 10 février 2014		Dossier approuvé par le Conseil Municipal en date du :
PROCEDURE	DATE	
Modification simplifiée n°1	3 novembre 2014	Visa :
Modification n°1	15 décembre 2014	
Modification n°2	23 mai 2016	
Modification simplifiée n°2	28 novembre 2016	
Modification n°3	17 septembre 2018	
Modification simplifiée n°3	19 juillet 2021	
Révision allégée n°1	13 décembre 2021	
Modification simplifiée n°4	21 mars 2022	
Modification simplifiée n°5	25 septembre 2023	

Service urbanisme de la Ville de Sète :
serviceurbanisme@ville-sete.fr

Mairie de Sète
20 bis rue Paul VALÉRY
34200 SÈTE

SIG intercommunal
21/06/2023

Légende

- PLU
Zonage PLU
- Droit de préemption urbain, titulaire : Ville de Sète
DPU - Droit de préemption urbain
DPUR - Droit de préemption urbain renforcé
- Zone d'aménagement différé (ZAD)
Titulaire: Commune de Sète
Titulaire: Région Occitanie
Titulaire: Sète agglomération méditerranéenne
- Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat
Titulaire : Ville de Sète
- Droit de préemption espaces naturels sensibles
Titulaire : Conseil Départemental de l'Hérault
- CADASTRE
Limite communale
Parcelles cadastrales
- Bâti
Dur
Léger
- HABILLAGES
Surfaces en eau

PLAN LOCAL D'URBANISME

